

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 18/05/2026

Présents : Frédéric LAFOUGÈRE, Maryline VERNE, Candice MALAVIEILLE, Alain CLEMENT, Hervé GROSBELLET, Véronique BARATEAU, Nathalie CRIONNET, Laëtitia LAFFAY, Ismaël DURAN, Julie VATER, Guillaume PEILLON, Marie-Line MARMOTTAN, Florent TRIPIER

Secrétaire de séance : Alain CLEMENT.

Pouvoirs : Bernard BISSUEL à Alain CLEMENT.

Absents : Bernard BISSUEL

Début de séance à 20h02

Arrivée de Karla ESTRELLA à 20h05

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 08/04/2026

Le compte-rendu de la séance du 08/04/2026 est adopté à l'unanimité des présents.

2. DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 08/04/2026, référencée 2026/018, le Conseil Municipal avait donné délégation au Maire pour l'accomplissement de certaines formalités dans des domaines précis.

Suite aux observations émises par la Sous-Préfecture de Roanne, les délégations n'étant pas assez précises, il propose aux élus de modifier les délégations comme suit :

1. D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales ;
2. De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
3. De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
4. De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
5. D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
6. De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
7. De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;
8. De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;
9. De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
10. De donner, en application de l'article L. 324-1 du Code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;
11. De signer la convention prévue par l'avant-dernier alinéa de l'article L. 3114 du Code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L. 332-11-2 du même Code, dans sa rédaction antérieure à la loi n° 2014-1655 du 29 décembre 2014 de finances rectificative pour 2014, précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;
12. De prendre les décisions mentionnées aux articles L. 523-4 et L. 523-5 du Code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune et de conclure la convention prévue à l'article L. 523-7 du même Code ;
13. D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;
14. D'exercer, au nom de la commune, le droit d'expropriation pour cause d'utilité publique prévu au troisième alinéa de l'article L. 151-37 du Code rural et de la pêche maritime en vue de l'exécution des travaux nécessaires à la constitution d'aires intermédiaires de stockage de bois dans les zones de montagne ;
15. D'exercer, au nom de la commune, le droit prévu au I de l'article 10 de la loi n° 75-1351 du 31 décembre 1975 relative à la protection des occupants de locaux à usage d'habitation ;
16. D'ouvrir et d'organiser la participation du public par voie électronique prévue au I de l'article L. 123-19 du Code de l'environnement ;

17. D'autoriser les mandats spéciaux que les membres du conseil municipal peuvent être amenés à exercer dans le cadre de leurs fonctions, ainsi que le remboursement des frais afférents prévus à l'article L. 2123-18 du présent Code. Les délégations consenties en application du 3° du présent article prennent fin dès l'ouverture de la campagne électorale pour le renouvellement du conseil municipal.

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité cette délibération.

3. NOMINATION D'UN CORRESPONDANT DEFENSE

Monsieur le Maire précise à l'assemblée délibérante que le conseil municipal doit nommer un correspondant défense pour le mandat.

Il propose de nommer Mme Maryline VERNE à ce poste ; Mme Verne l'a déjà occupé durant le mandat précédent et avait suivi une formation à ce sujet.

Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à l'unanimité.

4. DESIGNATION DE REFERENTS COMMUNAUX POUR LA LUTTE CONTRE L'AMBROISIE

Monsieur le Maire indique que le Plan départemental de lutte contre les ambrosies prévoit la nomination de 2 référents territoriaux ambrosie. Messieurs Ismaël DURAN et Guillaume PEILLON proposent d'occuper cette fonction.

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité cette délibération.

5. DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL A LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES A LA CC FOREZ-EST (CLECT)

Monsieur le Maire rappelle aux élus qu'il convient de désigner un membre titulaire et un membre suppléant pour siéger à la CLECT ; commission de la CC Forez-Est chargée, notamment, d'évaluer les coûts induits par le transfert des compétences entre les communes et la communautés de communes.

Il propose d'être le représentant titulaire et Mme Maryline VERNE, représentante suppléante.

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité cette délibération

6. DESIGNATION DES DELEGUES COMMUNAUX AU SIEL – Territoire d'Energie Loire

Monsieur le Maire rappelle que, lors de la séance publique du 08/04/2026, M. Alain CLEMENT avait été nommé délégué communal auprès du SIEL – territoire d'énergie Loire. A la demande de cet organisme, il faut nommer un délégué suppléant ; M. le Maire propose que M. Bernard BISSUEL soit nommé délégué suppléant.

Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à l'unanimité.

7. REMBOURSEMENT D'UNE FACTURE A UN ELU

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibération de rembourser la somme de 16.48 € à M. Hervé GROSBELLET car ce dernier a réalisé l'achat d'œufs de Pâques dans le cadre du marché.

Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à l'unanimité.

(M. Grosbellet, intéressé n'a pas pris part au vote).

8. RECTIFICATION DE LA SERVITUDE LIEE A UN ACTE DE VENTE DU 22/12/1986

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une vente au profit de Mme et M. François

BISSAY avait été réalisée par la commune en décembre 1986 (parcelles cadastrées C 875 et C 876). Il indique également que Mme BISSAY avait acheté une parcelle C 0169 à la commune et que la servitude n'avait pas été rappelée.

Il propose donc d'annuler la servitude du 22/12/1986 et de créer une nouvelle servitude de passage à tous usages selon les indications suivantes : fonds dominant constitué des parcelles C 1177 et C 1069 et fonds servant constitué de la parcelle C 1081.

Il propose de charger Me VIRICEL de préparer l'acte correspondant (les frais étant à la charge de M. et Mme BISSAY) et d'autoriser la signature de l'acte par lui-même ou un adjoint.

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité cette délibération.

9. QUESTIONS DIVERSES

Maryline VERNE indique que les plannings des agents de l'école, pour l'année scolaire 2026/2027, sont en cours d'élaboration. Plusieurs scénarios sont mis en place afin de tenir compte de la fermeture d'une classe ou une autorisation provisoire d'ouverture. Ce dossier est porté avec Candice MALAVIEILLE et Dominique DUTOUR.

Elle a participé avec Amélie MATHELIN à une réunion en visioconférence avec GROUPAMA pour la mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde et connaître les outils proposés à cet effet. Ce dossier sera revu avec la Commission Sécurité afin de décider ce qu'il convient de faire. Elle participera avec Candice Malavieille à une réunion organisée par la CC Forez-Est sur le Plan InterCommunal de Sauvegarde le 20/05/2026.

Hervé GROSBELLET indique qu'un sondage est en cours afin de définir la date de la visite du territoire communal avec l'ensemble des élus.

Concernant le marché hebdomadaire, il précise que Magali SABOT aimerait connaître le nom de l' élu référent. Il s'agit de Julie VATER.

La Commission Communication s'est réunie le 12/05/2026 afin de faire le point sur les différents outils de communication communaux et les éléments à modifier. Un retour sera fait à ce sujet avec Amélie MATHELIN en charge de la communication.

Il a également été évoqué la possibilité de créer un logo communal ; étude à affiner.

Il propose d'aider Philippe TRIOMPHE pour la distribution des Brèves Félinos qui devrait avoir lieu en fin de semaine.

Alain CLEMENT se fait porte-parole de Bernard BISSUEL :

- La reconnaissance de la voirie communale a été effectuée avec Alain CLEMENT : beaucoup de travaux seront à réaliser dans l'avenir

Il a rencontré les 3 entreprises désignées pour les travaux de voirie (dans le cadre de l'accord-cadre signé avec la CC Forez Est) et des devis ont été reçus.

Une commission voirie aura lieu le mercredi 27 mai pour définir le choix de l'entreprise et les travaux possibles en 2026 et 2027.

- Des panneaux ont été installés à Fromagey (attention chevaux) et au lotissement (attention enfants).

- L'entreprise Laurent de Neulise interviendra début juin pour la tonte de l'herbe le long des chemins goudronnés.

- L'agent du Syndicat de Villerey a coupé l'herbe sur les chemins balisés de la commune et 17 membres des "Pas Pressés" ont également débroussaillés, le même jour, les sentiers non accessibles en tracteur.

Alain CLEMENT indique qu'Alexandre FOURMANN a été victime d'un accident du travail et est indisponible pour une durée d'un mois, pour l'instant ; il faudra envisager un remplacement à terme ou alléger les charges de Philippe TRIOMPHE.

Il a rencontré des représentants du SIEL pour l'éclairage du parvis de l'église ; des devis nous seront prochainement adressés. Il a rendez-vous le mardi 19/05/2026 avec le cabinet d'architectes de M. et Mme HURSTEL pour voir les solutions possibles.

Nathalie CRIONNET indique que les élections « DROLALIRE », pour les enfants de l'école, se dérouleront le mardi 26/05/2026.

Elle participera le 27 mai prochain à une réunion de secteur à Néronde.

Candice MALAVIEILLE précise qu'elle a participé à l'Assemblée Générale extraordinaire de l'école de musique FASILAJOUER. Suite à une subvention qui sera versée prochainement par le Département, cette association pourra terminer l'année en cours mais devrait être dissoute pour l'année 2026/2027. L'école de

musique de Feurs ne pourra pas accueillir les enfants inscrits à Balbigny ; des discussions devraient avoir lieu avec la CC Forez-Est.

Elle indique avoir participé à une réunion avec les Consorts MAGNON, au sujet du projet de cheminement piétonnier entre le lotissement et la salle du temps libre, le 30 avril dernier. M. le Maire précise que les discussions se sont bien passées mais aucune décision n'a été prise par les Consorts MAGNON ; dossier à suivre.

Avec Maryline VERNE, elle a participé à l'inspection annuelle de la Gendarmerie de Balbigny. Cette inspection est l'occasion de faire le point sur l'année écoulée et de connaître les statistiques sur les 29 communes composant la brigades (délinquance...).

Elle profite de son temps de parole pour préciser que des lettres anonymes ont été reçues concernant l'urbanisme et des animaux maltraités. M. le Maire précise que ces éléments sont irrecevables car il s'agit de pratiques interdites par la Loi. Il déplore ces actes malveillants.

Julie VATER s'est inscrite auprès de la CC Forez-Est pour intégrer le projet PAT (Projet Alimentaire Territorial).

Guillaume PEILLON précise aux élus que la réserve incendie, installée par ses soins près de son exploitation, doit être répertoriée dans le dossier défense incendie.

Frédéric LAFOUGERE rappelle que la commune organise des « Tables Rondes » afin de recenser les besoins des félois. Cette réunion se déroulera à la Salle du Temps Libre le 24 juin 2026.

Une partie de l'agglomération féloise est passée en zone 30 afin d'assurer la sécurité de tous.

Il indique que la SAS EUROVIA souhaite installer provisoirement une unité de fabrication d'enrobé (installation classée) à proximité de l'Aire de la Loire sur la commune de Néronde. Notre commune étant située dans le périmètre d'un kilomètre autour de cet aménagement le Conseil Municipal sera sollicité pour donner son avis.

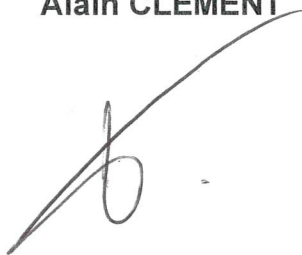
En ce qui concerne le dossier d'antenne de téléphonie de Félines, Jean-Claude TISSOT, sénateur, a adressé un courrier à Bouygues afin de d'interroger l'entreprise Bouygues sur l'absence de mutualisation avec la société Orange qui est propriétaire d'une antenne à moins de 300 mètres du site envisagé par Bouygues. Pour le projet d'antenne à Biesse, pas de nouvelles à ce jour.

Le tirage des jurys d'Assises 2027 se déroulera le 05/06/2026.

La prochaine réunion de conseil aura lieu le 1^{er} juillet 2026 à 20h00 en Mairie.

Fin de séance à 22h20

**Le secrétaire de séance,
Alain CLEMENT**



**Le Maire,
Frédéric LAFOUGERE**

